

Chapô 2024 B 29

Turpitudes et contre-turpitudes cléricales et ecclésiales (Suite du 15 novembre 2024)

1. Prolétarianisation et « prof bashing' »

Golias, 15 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/15/proletarianisation-et-prof-bashing/>

Le « prof bashing' », c'est-à-dire le dénigrement systématique des instituteurs et des professeurs, joue un rôle important dans la prolétarianisation du monde enseignant. Pour une raison simple, prolétarianiser dépasse l'aspect matériel du déclassement, qui est abyssal dans le cas d'espèce avec une perte de 50 % du pouvoir d'achat en 40 ans. Cela suppose aussi de subordonner le travailleur ou la travailleuse, soit en le contraignant, soit en le convainquant de s'enrôler lui-même dans le système de management public dérivé du taylorisme.

Pour que les agents s'enrôlent, une technique courante des managers est de jouer sur les ressorts narcissiques des individus, leur promettant de devenir plus compétents, plus

innovants... Dans le cadre de l'école, les promesses peuvent porter sur l'utilisation d'évaluations standardisées, censées améliorer les résultats des élèves. Pour que cette technique fonctionne, il faut au préalable que le ministère ait construit le récit d'une école qui ne va pas bien, alimenté par une pluie d'évaluations internationales comme la fameuse étude PISA organisée au niveau de l'OCDE. À partir de ces données, les médias et les gouvernements successifs répandent un narratif selon lequel le creusement des inégalités scolaires et les difficultés des élèves seraient le fait des enseignants réfractaires aux réformes...

Ce type de narration est accompagné de moments médiatiques où le travail enseignant est ouvertement dénigré, comme dans le cas de l'éphémère ministre de l'Éducation nationale, Amélie Oudéa-Castera, qui a justifié, il y a un an, le placement de ses propres enfants dans le privé par le fait qu'ils y étaient mieux pris en charge que dans le public, dont elle avait désormais la charge, évoquant « *un paquet d'heures pas sérieusement remplacées* », dans un service public qui voit ses postes fermés par le ministère depuis des années... Autre exemple : Jean-Michel Blanquer, son prédécesseur, avait accusé les enseignants n'utilisant pas la méthode de lecture syllabique de fabriquer de la dyslexie.

L'objectif de ces récits est de convaincre les professeurs, qui de bonne foi se disent que les élèves rencontrent des difficultés, de se tourner uniquement vers les directives du ministère plutôt que vers les ressources professionnelles accumulées par le monde de l'éducation, leurs collègues, les pédagogues, etc. Les travailleurs sont comme ça : ils veulent

faire du travail de qualité, mais parfois ne s'orientent pas dans la bonne direction.

Si le propre entourage familial et amical d'un enseignant est convaincu par le discours du "prof bashing", l'enseignant est fragilisé dans sa manière de voir et de vivre son métier. Et c'est tout le corps enseignant qui subit un isolement social, laissant ainsi les réformes déstructurer le métier et l'école dans son ensemble... ***Quelle société peut bien sortir d'une école transformée en entreprise ? D'une école soumise à des injonctions managériales, avec des personnels mal payés, déconsidérés par la parole publique, dépossédés des savoirs de leur métier et avec des collectifs de travail en jachère ?***

2. Protection des mineurs : premier rapport d'un chantier gigantesque

Golias, 15 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/15/protection-des-mineurs-premier-rapport-dun-chantier-gigantesque/>

Sentant le tsunami arriver, le pape François créait en 2014 la Commission pontificale pour la protection des mineurs dans l'Église. Un organe consultatif composé d'experts religieux et laïcs dans divers domaines liés à la protection des personnes, notamment le droit, l'éducation, la psychologie, la psychiatrie ou les droits humains. La

Commission a pour rôle d'évaluer les procédures en place pour faciliter les signalements, recueillir la parole des victimes et les accompagner, tout en sanctionnant les auteurs. La commande de François était alors limpide : **« Fournir un compte-rendu fiable sur ce qui se fait actuellement ainsi que sur ce qui doit changer »**.

Après dix ans de fonctionnement, la Commission vient de publier son premier rapport le 29 octobre 2024 qui a été présenté à la presse par son président, le cardinal Sean Patrick O'Malley. Lequel a amorcé sa prise de parole en clamant que **« l'Église a échoué à protéger les plus vulnérables »** et que **« rien ne sera jamais assez pour réparer totalement le mal infligé »**. Comme le prélude d'un document qui pointe des lenteurs et un manque de transparence. Ce rapport, d'une centaine de pages, a été présenté comme une **« première étape »**, cela signifie qu'il n'a pas l'ambition d'analyser l'ensemble des procédures mises en place dans le monde. Dix-sept pays seulement sont représentés, de manière succincte pour l'instant, et, selon les rédacteurs, il faudra 5 ou 6 rapports annuels pour examiner l'ensemble de l'Église catholique.

3. Le Trumpisme ou la maladie sénile de la démocratie

Golias, 15 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/15/le-trumpisme-ou-la-maladie-senile-de-la-democratie/>

Plus de la moitié des électeurs étasuniens ont voté pour Trump. Sans pouvoir arguer des biais du mode d'élection indirecte du président des États-Unis, il faut admettre que le populiste crypto-fascisant a obtenu une victoire populaire. C'est un désastre. Trump est le symptôme, dans la première puissance mondiale, de la maladie sénile de la démocratie. Cette dégénérescence tend à devenir pandémique, notamment en contaminant l'Europe. Les mouvements populistes et illibéraux se trouvent ainsi confortés et ne répugnent pas à le montrer. La France dispose-t-elle encore de forces capables de la défendre contre cette décrépitude ?

Une vieille rengaine

En France, nous aimons bien brocarder les Américains. Nous nous jugeons beaucoup plus raffinés que ceux qui se passionnent pour un sport dont la principale finesse consiste à aligner onze brutes casquées et caparaçonnées cherchant à en écrabouiller onze autres du même type. Nous nous prétendons bien plus élégants que les **couch potatoes** gavés de pop-corn, de bière et de hamburgers aux sauces suspectes et beaucoup plus sociables que des chasseurs crétins tirant sur tout ce qui bouge depuis leurs **pickups** de 300 ch... N'en jetons plus et surtout pas trop !

Leurs grands-parents sont venus - au risque de leurs vies - nous tirer d'affaire il y a 80 ans. Notre génie supposé nous avait alors conduits à la pire indignité. Et tandis qu'on en est encore à se demander si Alain Finkielkraut, Pascal Bruckner, Philippe Muray ou Luc Ferry sont ou ont été des penseurs, dans les universités américaines, on lisait, bien des années plus tôt, Derrida, Foucault, Lacan ou Barthes. De quoi en rabattre un peu en matière d'orgueil mal placé.

Cette prétention à la « distinction » française sert surtout l'alibi pour ne pas prendre la mesure de la crise intellectuelle et morale que représente la popularité et finalement l'élection de « l'agent orange »¹ : en France, on serait au-dessus de ça ! Pourtant, certains qui sont réellement sans vergogne en profitent pour ajouter - ce qui n'est pas un « détail » de l'histoire - que, malgré tous ces vices, Trump pose de bonnes questions, qu'il entend ce qui inquiète le peuple et sait montrer qu'il l'entend. Les mêmes lui trouvent aussi du dynamisme, admirent sa capacité à faire du spectacle. En somme, c'est une affaire de goût. Il peut être mauvais si le remède est bon. Mais le remède à quoi ? Ce type de remarque ne renvoie pas à une discussion équivoque et vaine du style de Trump, mais révèle ce qui, chez lui, séduit à droite et à l'extrême-droite. Le médium et le message ne peuvent être totalement hétérogènes. C'est justement là-dessus que se fonde la « bataille culturelle » que les droites françaises et européennes développent depuis des années afin d'armer « intellectuellement » ceux qui ambitionnent de faire rendre gorge à la démocratie.

4. La menace de l'ultra-droite en France

Golias, 29 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/29/la-menace-de-ultra-droite-en-france/>

La droitisation de la société et de la politique est une constante depuis plusieurs années. Sous l'effet de la poussée du FN/RN, le curseur s'est déplacé à droite toute. Et même une partie de la gauche a suivi cette tendance. D'où une droite dure et décomplexée, abordant des sujets impensables autrefois, reprenant à son compte des positionnements propres à la droite extrême ou à l'extrême-droite. Y compris le RN qui a englobé dans son sac d'idées des idées auparavant prônées par des courants identitaires. C'est ce à quoi nous assistons à travers le gouvernement de M. Michel Barnier, ne voulant pas déchaîner l'ire du parti de Mme Le Pen et de finir censuré à l'Assemblée nationale. Cela expose à un danger réel, réjouissant le camp radical, avec comme point fort la nomination à l'Intérieur de Bruno Retailleau, ancien souverainiste de droite, dont les propos sur l'immigration sont très proches de ceux tenus par l'extrême-droite.

Des radicalisés qui comptent bien faire parler d'eux, en attendant 2027 ou avant. Car ils se sentent poussés des ailes en cas de présidence de Marine Le Pen, estimant qu'à minima ils ne seront plus victimes de la répression, tout en tentant d'aiguillonner le RN plus à droite. Toutefois, au

moins dans un premier temps, ils pourraient déchanter, car le RN entend faire preuve de responsabilité pour enfin ne plus être taxé d'extrémisme. Peut-être pourront-ils alors jouer le rôle de supplétifs, mais plutôt dans le cadre d'actions clandestines. *Car pour l'essentiel, police et armée sont largement dans les urnes favorables au programme du RN.* Par conséquent, ils assureraient la stabilité et un soutien franc au gouvernement. Quant à l'hypothèse d'un débordement de l'armée, il s'agit plus d'une thèse complotiste que réelle puisqu'elle a toujours été loyaliste dans sa grande majorité, y compris durant la guerre d'Algérie.

5. Quand les hommes de Dieu ont le diable au corps

Golias, 10 septembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/10/quand-les-hommes-de-dieu-ont-le-diable-au-corps/>

Voué à la chasteté et au célibat, le clergé de l'époque moderne a pourtant bien du mal à s'y résigner et ce malgré les rappels du concile de Trente. De la Renaissance à la Révolution, sous la plume des mémorialistes comme sur le banc des accusés, la volupté ecclésiastique éclate au grand jour. Entre les murs conventuels, lieux fantasmatiques par excellence, religieux.ses et laïques se croisent et

s'entrecroisent, alimentant les dernières affaires de sorcellerie. Dans le quotidien de leur paroisse, certains pasteurs à charge d'âmes se préoccupent davantage des corps, infatigables coureurs de jupon ou heureux concubins de leur servante. D'aucuns aiment mieux fréquenter une professionnelle du sexe tarifé dans des maisons discrètes. Quant à ceux qui goûtent la société masculine, ils préfèrent le grand air pour assouvir leur désir d'entre-soi. Sources littéraires, archives judiciaires et policières sont convoquées dans une « Histoire érotique de l'Église » (éd. Payot, 2021) rédigée par Myriam Deniel-Ternant - professeure d'histoire en classe préparatoire à Cherbourg - qui dévoile les secrets d'alcôve des ecclésiastiques et l'étonnante permissivité de l'Église et de la société à leur égard.

Écrire une histoire érotique pour l'époque moderne relève d'une gageure, car le substantif n'apparaît qu'au XIX^e siècle. Objet insaisissable, l'érotisme se distingue néanmoins de la pornographie, par sa légèreté et sa quête du plaisir.

Or le plaisir des sens n'est pas censé être permis aux hommes de Dieu. Pourtant, cette obligation de chasteté ne naît pas avec le christianisme et résulte d'un long processus. Si elle puise aux sources d'une tradition antique et stoïcienne de l'ascèse, elle ne s'impose que par paliers successifs, de facto éloignée de la prescription de se « faire eunuque pour le royaume des Cieux » sur fond de lutte contre le nicolaïsme - du nom d'un certain diacre Nicolas, ordonné par les apôtres et accusé de fornication par les premiers Pères de l'Église. Les conciles de Bourges (1031),

Latran II (1139), Latran III (1179) ajoutent une pierre supplémentaire à l'édifice de l'offensive contre la sexualité cléricale, avant que le concile de Trente (1545-1563) ne confirme ces dispositions en affermissant le lien entre célibat et mariage et en soulignant la prééminence de la virginité sur ce dernier. La lutte contre le protestantisme octroie ainsi à la chasteté du clergé catholique un caractère distinctif.

Les contours de ce clergé ne sont pourtant pas toujours clairement délimités, au-delà de la vision duale des réguliers d'une part et des séculiers d'autre part. L'entrée parmi les uns ou les autres obéit à des étapes dont la plus importante correspond respectivement à la prononciation des vœux - toutefois annulable théoriquement dans les cinq ans qui suivent la profession - et au sous-diaconat, qui engage l'ecclésiastique dans le célibat de manière irrévocable.

C'est toutefois bien en qualité d'hommes que les clercs entrent dans l'Église, puisque nul ne peut recevoir les ordres majeurs avant d'avoir atteint la virilité et puisque hermaphrodismes et infirmités, notamment sexuelles, sont un empêchement dirimant à l'ordination. Il revient à l'homme de Dieu la capacité de nier sa nature pour la sublimer, et non pas de viser une neutralité de genre qui amputerait le mérite d'une canalisation des désirs.

Mais même au terme de ce processus, chasteté et célibat font encore l'objet de débats au sein du clergé et au sein de la société d'Ancien Régime. Les arguments ne manquent pas : fréquenter durablement une femme serait un garde-fou

contre des dérèglements sexuels plus graves, au nom du respect de la nature et de la préservation de sa santé. C'est ce qu'argue le curé de Cours, dénommé Blanchet, dans *Les Funestes effets de la vertu de chasteté dans les prêtres*, envoyé à l'Assemblée nationale en 1790. Ce mémoire couronne une liste d'ouvrages rédigés par des ecclésiastiques fustigeant le célibat des prêtres, prônant leur droit au mariage, à l'instar de celui qui finit dans les flammes, Urbain Grandier, auteur en 1637 d'un *Traité du célibat par lequel il est prouvé qu'un ecclésiastique se peut marier pour des raisons et autorités claires et évidentes*.

De là à en déduire une inconduite généralisée en dépit des préceptes tridentins, l'écueil serait manifeste. La nature des dérèglements, leur enregistrement - policier, judiciaire ou infrajudiciaire, arbitraire - les conditions de conservation et d'archivage, et notamment la dispersion documentaire et géographique des sources, l'immixtion d'enjeux politico-religieux au mitan des Lumières entre jansénistes et jésuites, rendent toute tentative de chiffrage malaisée et épistémologiquement malhonnête...

6. La grâce et la pesanteur - Le célibat obligatoire des prêtres en question

Golias, 24 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/24/la-grace-et-la-pesanteur-le-celibat-obligatoire-des-pretres-en-question/>

La théologienne Marie-Jo Thiel s'attaque à un sujet sensible, voire tabou dans l'Église catholique : le célibat ecclésiastique obligatoire de ses prêtres. Il faut bien l'avouer : dans une société de plus en plus sécularisée et dans une Église doublement affaiblie, par la baisse des vocations presbytérales et par les abus sexuels. Entretien...

Golias Hebdo : Dans votre livre « La grâce et la pesanteur » chez ddb vous vous attaquez à un sujet tabou chez les responsables de l'Église catholique à savoir le célibat obligatoire pour les prêtres. Pourquoi avoir choisi d'écrire ce livre autour de ce thème dans le contexte actuel de crise ecclésiale avec entre autres les affaires des abus au sein de l'Église catholique ?

Marie-Jo Thiel : Est-ce que le sujet est vraiment tabou aujourd'hui ? Il me semble que depuis le concile Vatican II, une parole a commencé à émerger, non seulement dans la société, mais surtout au cœur du clergé lui-même. Paris-Match avait introduit la question en plein concile, mais elle n'a pas été abordée. Pour autant, périodiquement, l'obligation de célibat revient à l'ordre du jour, y compris dans les conférences épiscopales. Le synode sur l'Amazonie, en 2019, a rouvert à nouveau explicitement la discussion, mais le pape François a écarté cette possibilité. Depuis, des prises de parole de cardinaux rappellent l'urgence du questionnement. La deuxième assemblée synodale à Rome en octobre 2024 apportera-t-elle une avancée ? Car il ne s'agit pas

simplement « d'autoriser » une liberté de choix mais aussi de sortir l'Église du cléricalisme qui a pu, lui, conduire à des abus spirituels, de pouvoir, d'autorité et à des violences sexuelles et sexualisées. Le célibat obligatoire est un élément du dysfonctionnement global, mais certainement pas ce qui conduit directement à des abus. Si quelqu'un après discernement se sent appelé au célibat à l'instar des religieux qui prononcent des vœux, contrairement aux prêtres séculiers, c'est un choix librement consenti qui peut apporter une grande fécondité à l'Église. Mais une obligation liée à la prêtrise est aujourd'hui difficilement entendable et recevable : non seulement il n'y a pas de fondement historique, biblique, à cette obligation, mais beaucoup de nos contemporains valorisent aussi fortement l'autonomie du sujet...

7. Comment reformuler aujourd'hui le problème du célibat obligatoire pour les prêtres catholiques ?

Golias, 9 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/09/comment-reformuler-aujourd'hui-le-probleme-du-celibat-obligatoire-pour-les-pretres-catholiques/>

À l'occasion de la seconde session du Synode romain (2-26 octobre 2024), notre équipe *Pour un christianisme d'avenir* souhaite s'exprimer sur la question du célibat obligatoire pour les prêtres. Ce sujet sera malheureusement

absent de cette session, le Pape ayant annulé de l'ordre du jour tous les sujets pratiques comme le célibat obligatoire et l'accès des femmes au diaconat. Nous tentons ici une approche qui tient compte des aspects historiques de la question, tout en apportant des éléments nouveaux afin de montrer où se trouvent les blocages.

Quelques repères historiques

Aborder la question du célibat obligatoire commence par son étude du point de vue de l'histoire longue et à l'aune de la pensée moderne qui nous habite. En voici un bref résumé.

Des origines du christianisme à la fin du premier millénaire, la doctrine de l'Église catholique n'est pas clairement arrêtée, même si des décrets et des tendances spirituelles encouragent ou même cherchent à imposer le célibat. La pratique reste plurielle avec, surtout dans les campagnes, beaucoup de prêtres vivant en couple et en famille, sous la forme d'un concubinage plus ou moins déclaré.

C'est en 1074 que, par un décret, le pape Grégoire VII interdit le mariage et le concubinage des prêtres. Cette mesure est prise pour éviter surtout que le patrimoine des prêtres et des paroisses, en particulier des plus riches, tombe lors de leur mort entre les mains de leur descendance.

Au XVI^e siècle se produit la Réforme protestante de Luther, qui devient irréversible quand, après des essais de dialogue difficiles, le pape Léon X publie, le 10 décembre 1520, la bulle ***Exsurge Domine*** contre les erreurs de Martin Luther et prononce son excommunication le 3 janvier 1521. Les

ministres protestants, que l'on va désigner sous le nom de pasteurs, acquièrent la liberté de se marier. Il en ira de même chez les Anglicans qui, tout en gardant des éléments de la tradition catholique, épouseront la culture protestante.

Le concile de Trente (1545-1564), appelé le concile de la Contre-Réforme, développe, à coup d'arguments mystiques, une doctrine du prêtre vu comme le représentant du Christ, dont l'activité est centrée en grande partie sur le culte et l'eucharistie. S'ensuivra l'instauration des séminaires, pour une formation intensive et contrôlée des futurs ministres, conduisant au sacrement de l'ordination. Avec des hauts et des bas, cette conception du sacerdoce a fonctionné jusqu'au XX^e siècle. Elle est aujourd'hui en crise en Europe, au Canada, en Amérique latine, tout en restant relativement florissante dans les pays africains au sud du Sahara...

8. La laïcité vaut 75 millions d'euros

Golias, 6 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/06/la-laicite-vaut-75-millions-deuros/>

Alléluia ! Les thuriféraires qui portent à bout de bras l'encensoir des « valeurs » de la laïcité dans l'espace public en ont trouvé la valeur marchande : en leasing annuel, elle vaut 75 millions d'euros, ce que rapporterait une année de visiteurs à Notre-Dame de

Paris taxés à cinq euros. Si pour le bon roi Henri IV Paris valait bien une messe, pour la ministre de la culture, le budget de l'État vaut bien une genuflection à Notre-Dame de la marchandisation du monde. Les principes du titre premier de la loi 1905 instituant la séparation de l'Église et de l'État, dont la garantie du libre exercice des cultes, s'arrêtent à la valeur de la laïcité estimée par Rachida Dati. Elle en a fixé le prix : le chiffre d'affaires 2023 du Stade de France.

Avec une économie de mots (trente-trois), la loi de 1905 fixe les principes de la séparation de l'Église et de l'État dans ses deux premiers articles : *la République assure la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions dans l'intérêt de l'ordre public, elle ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* Les quarante-deux articles qui suivent précisent les modalités d'application de ces principes, dont l'article 17 qui énonce : **« La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques ; elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance »**. Cette modalité de mise en œuvre résulte du principe de libre exercice des cultes. Dans aucun article de la loi, on ne parle de valeurs de la République. Car elles sont subjectives, elles varient en fonction de l'offre et de la demande sociétale, comme les valeurs boursières fluctuent sur

les marchés. Aujourd'hui, les valeurs de la laïcité font l'objet d'une bulle spéculative civilisationnelle. L'extrême droite et ses agents de change identitaires de tous bords vendent à tour de bras des produits dérivés laïques toxiques...

9. La lettre et l'esprit de la Constitution

Golias, 17 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/17/la-lettre-et-lesprit-de-la-constitution/>

La nomination du gouvernement Barnier le 21 septembre clôt la longue phase politique estivale ouverte par les résultats des européennes le 9 juin avec, le soir même, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, suivie d'un mois de campagne électorale, des deux tours des élections législatives, de deux mois d'attente d'un premier ministre qui aura mis deux semaines supplémentaires pour proposer son gouvernement. Trois mois et demi, quinze semaines, cent cinq jours pour que **la clarification voulue par Emmanuel Macron le soir des résultats des Européennes aboutisse à l'opacité complète du jeu politique**. Il disposait depuis 2022 d'une majorité relative qui lui permettait de passer des compromis au cas par cas avec la droite, l'extrême droite, voire avec la gauche pour certains textes. Le voilà largement minoritaire, obligé de passer une alliance avec la droite de

l'ancien monde : la ligue des deux partis perdants sous la surveillance de l'extrême droite. Les partis de la coalition présidentielle et de la droite républicaine ont pourtant été battus aux élections européennes : en 2019, ils totalisaient ensemble 31 % des suffrages, contre 22 % en juin dernier. Même constat pour les législatives : en 2022, ils rassemblaient 36,2 % des suffrages au premier tour contre 26,6 % en juillet 2024, et le front républicain du second tour des législatives contre l'extrême droite a alors fonctionné au bénéfice principal des candidats de la coalition présidentielle. Le RN a finalement été renvoyé dans ses cordes, même avec un niveau très élevé de députés lui permettant d'arbitrer *in fine* le casting gouvernemental. Deux mois après le second tour des législatives, le barrage républicain a été converti en pont pour le Rassemblement National. Au nom d'une lecture littérale et présidentialiste de la Constitution, Emmanuel Macron n'a pas suivi l'esprit du parlementarisme en ne désignant pas comme Première ministre Julie Castet, candidate de la coalition disposant de la majorité relative (193 sièges sur 577). Elle aurait alors monté une équipe ministérielle, tenté de gouverner et le jeu parlementaire aurait pris le relai du fonctionnement des institutions avec ses aléas politiques. La lettre tue, l'esprit vivifie dit Saint Paul dans sa deuxième lettre aux Corinthiens, ***en l'occurrence la lecture macronienne a tué l'esprit des institutions de la Ve République.*** Avec ce président, chargé par l'article cinq de la Constitution « ***d'assurer, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics*** », on traverse une nouvelle frontière de la dégradation démocratique qu'il assume depuis sept ans et demi, en allant au-delà d'un choix politique

hasardeux pour entrer, avec ce tour de passe-passe qu'il croyait habile, dans le domaine de la forfaiture. C'est qu'il aura confondu le fonctionnement régulier des pouvoirs publics avec la continuité de sa propre politique au bénéfice des plus riches, contre les services publics, contre les politiques redistributives et contre les libertés fondamentales. En définitive, contre l'avis de la majorité des Français, et ça va lui revenir en boomerang...

10. Les nouveaux Savonarole

Golias, 2 octobre 2024

L'archevêque de Toulouse, Monseigneur de Kerimel, s'inquiète d'un prochain opéra urbain donné dans la ville rose et intitulé « **La Porte des Ténèbres** ». Ce spectacle est l'œuvre de la compagnie **La Machine**, célèbre pour ses prestations internationales où défilent des animaux articulés géants et des créatures imaginaires dans les rues du monde entier. La compagnie est basée à Nantes, où son célèbre éléphant et autres « machines de l'île » ont contribué à la signature culturelle de la ville.

L'un des géants du spectacle, incarnant « la gardienne des ténèbres », est une sorte de centaure fait d'un buste de femme à la tête ornée de cornes de bouquetins et au tronc arachnoïde, en acier et en bois. Elle n'est pas sans évoquer l'imagerie médiévale. Mais visiblement, l'archevêque n'a guère l'air d'apprécier. Sur son compte Facebook, il a déclaré rien de moins que de vouloir « **poser un acte spirituel qui**

protège notre ville de Toulouse et notre diocèse de ces menaces ténébreuses et de la désespérance ». D'après les médias, il a également écrit à tous les curés du diocèse pour dénoncer un spectacle usant de « ***symboles sataniques et ésotériques*** ».

Tel un paysan du Moyen-Âge terrorisé à l'idée de croiser le Diable à chaque carrefour les nuits sans lune, l'archevêque toulousain serait-il effrayé par les géants d'un spectacle artistique ? S'il est aussi émotif devant ce genre d'œuvre plastique, nous lui conseillons de s'armer d'un marteau et d'un burin pour aller effacer les nombreux chapiteaux romans grouillant de démons et de diabesses sous toutes leurs formes. Il pourra aussi rajouter le dynamitage des gargouilles gothiques, et l'incendie de très nombreuses toiles de maîtres qui s'en sont donnés à cœur joie sur le sujet, comme Jérôme Bosch, pour ne citer qu'un exemple parmi de nombreux autres.

Il faut croire que l'obscurantisme gagne de plus en plus nos prélats, avec un retour aux croyances et pratiques médiévales, comme on l'a vu lors de l'épidémie de la Covid. Attaquer des spectacles publics contemporains et populaires, comme le tableau de l'ouverture des JO confondu avec La Cène, serait donc devenu leur nouvelle marotte.

En 2018, les trois créatures gigantesques de ce prochain spectacle annoncé ténébreux avaient déjà défilé dans les rues toulousaines devant 800 000 personnes. Nous aurions apprécié que l'Eglise en fasse autant avec ses propres ténèbres : qu'elle ait le courage de les exposer au grand

jour. Car de ténèbres il en est bien question lorsqu'on a dissimulé avec obstination, au mépris de milliers de victimes, les pires formes de maltraitance, d'abus et de prédation sexuelle durant des décennies. Dernières ténèbres en date, celles d'un autre « géant », l'abbé Pierre, non pas construit par *La Machine* mais par une autre machinerie aux obscurités bien plus inquiétantes, celle de l'institution catholique.

En plus de se couvrir de ridicule, ces évêques, incapables de balayer devant leur porte, et encore moins de reconnaître la déliquescence morale l'institution catholique, illustrent combien l'immoralité des moralistes peut souvent être « géante ». *Golias*

11. Abbaye de Lagrasse : un été vigilant

Golias ,26 septembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/26/abbaye-de-lagrasse-un-ete-vigilant/>

Jean-Michel Mariou a publié au début du mois de juillet « Abbaye de Lagrasse, masques et mensonges, enquête sur des soldats de Dieu » (Golias éditeur), un livre qui dénonce les attaches de la communauté des chanoines réguliers de la mère de Dieu, proche de la frange la plus réactionnaire de l'Église de France, avec le projet politique d'extrême-droite de Vincent Bolloré et de la famille Dassault. Il revient ici sur la réception de l'ouvrage cet été dans ce village de l'Aude...

La scène se déroule à la fin du mois d'août, dans l'église paroissiale de Lagrasse. On enterre une vieille dame, très âgée, figure d'une des familles les plus anciennes de ce petit village des Corbières. Son fils a fait appel au prêtre qui officie dans la paroisse. Il veut absolument éviter les chanoines traditionnalistes de l'abbaye, qui ont tendance à s'imposer. Là, le fils a été très clair : pas de chanoines, c'est le curé qui dira la messe funéraire. L'église est pleine, bien sûr. Même ceux qui ne la fréquentent pas d'habitude sont là. C'est ainsi qu'un village tient debout, malgré ceux qui partent, ceux qui arrivent et les autres, qui ne font que passer. Il y a des fois où il faut être là, pour par exemple saluer cette femme qui a partagé si longtemps un bout de notre vie. Alors les mécréants oublient leurs serments et se plantent au fond de l'église, près de la grande vasque en marbre rouge sombre des fonds baptismaux. Ils sont là pour le fils, pour tous les vivants, pour leur dire qu'aujourd'hui, il n'est pas question d'être ailleurs.

Au tout début de la messe, un chanoine entre dans l'église et, sous le regard stupéfait de la famille, monte dans le chœur et se plante debout, sans un mot, à gauche de l'autel. Il restera là tout au long de la cérémonie, muet, immobile. Un chanoine régulier de la mère de Dieu, qui n'a rien à faire là, et qui s'impose à tous. Que faire ? Le raccompagner à la porte comme un intrus de mauvais goût venu gâcher cet instant si particulier ? La famille et les amis préfèrent l'ignorer, et penser à autre chose, à leur peine, à leurs souvenirs de ce village si attachant à une époque où le poison des fanatismes ne s'y était pas encore invité...

12. Mathieu Jasseron : une démission qui en dit long

Golias, 6 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/06/mathieu-jasseron-une-demission-qui-en-dit-long/>

Le curé de Joigny (Yonne), Matthieu Jasseron, a annoncé le 21 octobre 2024, dans une longue vidéo postée sur sa chaîne You Tube, se retirer de la prêtrise : « ***Il me semble que je ne suis plus suffisamment en phase avec l'Église institutionnelle pour rester l'un de ses prédicateurs. (...) Je n'ai plus ce qu'il faut intérieurement pour être l'un des manageurs de l'institution.*** » Sans rentrer dans les détails, il explique s'être fait « ***molester et agresser physiquement par un évêque*** ». Et la liste des épreuves endurées est longue : « ***J'ai subi la pression des services secrets, des renseignements territoriaux pour me voir interdire un rassemblement d'Église juste parce que ma présence suscitait une certaine peur auprès de certains prélats, que je risque de dévoiler quelques scandales*** ». Le prêtre explique également avoir été « ***diffamé*** » par « ***des journaux chrétiens*** » et surtout mis au banc des accusés par l'institution : « ***On m'a envoyé au tribunal ecclésiastique pour me faire, en théorie, condamner par le chanoine pénitencier. Dieu merci, j'ai pu être relaxé.*** » Pour comprendre ce harcèlement en

règle, il faut revenir sur le parcours atypique de cet homme arrivé sur le tard au sein de l'Église catholique, une « vocation tardive » qui aura été de courte durée.

Ancien conseiller en optimisation fiscale, Matthieu Jasseron est entré au séminaire en 2013 et a été ordonné en 2019. Nommé vicaire des paroisses du Christ-Roi et Saint-Jean-Baptiste de Joigny, son profil moderne et dynamique a vite séduit les fidèles. Il lance en 2020 durant le confinement une chaîne sur le réseau social TikTok intitulée « La vie, l'Évangile : clichés vs réalité » à l'adresse d'un public jeune. Une initiative qui va rencontrer un succès de taille puisque la chaîne va atteindre jusqu'à 1,2 million d'abonnés, mais qui va aussi progressivement lui attirer les foudres de l'institution sous la pression des réseaux conservateurs et intégristes. Dans l'une de ses vidéos en 2021, il affirme notamment que « ***l'homosexualité n'est pas un péché*** ». La Conférence des évêques de France publie alors un communiqué affirmant que « ***certaines des vidéos dénaturent le message de l'Église*** », bien aidée par la cathosphère numérique très majoritairement conservatrice (Cf. *Golias Hebdo* n°836). Matthieu Jasseron reçoit alors une réponse par vidéo interposée du dominicain Paul-Adrien d'Hardemare afin de rappeler la position de l'Église en la matière. Nommé curé de Saint-Jean-Baptiste de Joigny en septembre 2021 pour une durée de trois ans, le prêtre crée de nouveau la polémique en niant l'existence du diable qui, selon lui, ne ferait « ***pas tellement partie*** » de la foi catholique et ne serait qu'un ***conte pour enfants*** ». Lâché peu à peu par son évêque Hervé Giraud, sa force de frappe est néanmoins récupérée par l'Église qui le nomme en juillet 2022 « missionnaire

numérique » afin de mobiliser les jeunes autour du synode sur la synodalité...

13. Diocèse de Dax : à quoi joue l'évêque Souchu ?

Alexandre Ballario

Golias, 17 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/17/diocese-de-dax-a-quoi-joue-leveque-souchu/>

Dans les Landes, une enquête menée actuellement par le procureur de la République vise le père Goguey (membre de la Congrégation des Lazaristes), en fonction au Berceau lazariste de Saint-Vincent-de-Paul (dans la commune du même nom). L'homme est accusé par trois femmes de faits qui ne se sont pas déroulés dans le département. Il est arrivé dans les Landes, au sein du « Berceau » qui fonctionne en toute autonomie du diocèse, depuis 2020. Le parquet de Nanterre a confirmé aux journalistes du *Monde* que « **deux plaintes concernant trois victimes de faits d'agression sexuelle** » lui ont été transmises, dont il s'est dessaisi au profit du « **procureur de la République du domicile de l'auteur présumé, le procureur du tribunal judiciaire de Dax** ». L'arrivée du père Goguey en terre landaise interroge. Bien que pour un lazariste, le passage par le « Berceau » de Saint-Vincent-de-Paul, le fondateur, soit

courant, il intervient au moment où des faits surgissent. Comment alors ne pas se poser la question d'un énième déplacement pour tenter d'étouffer des faits encombrants pour une institution religieuse.

L'affaire a été médiatisée dans un article du *Monde* en date du 14 septembre 2024. Dix jours plus tard, l'évêque local, Nicolas Souchu, a été contraint de s'expliquer dans un communiqué. On y apprend alors qu'il est au courant des accusations depuis au moins 2020, et de manière absolument certaine depuis 2021. Ce qu'il ne dit pas, mais qui est précisé par l'avocate de l'une des plaignantes, Maître Debbache, c'est que sa cliente a envoyé un courrier en 2021 à l'évêque, dans lequel elle raconte son agression par le prêtre, et s'étonne de la réaction du diocèse qui continue de lui confier des missions, notamment auprès des jeunes. Nicolas Souchu a répondu à ce courrier, ce qui ne laisse aucune ambiguïté sur son niveau de connaissance de l'affaire. Dans son communiqué, Nicolas Souchu a pris soin d'expliquer que l'institution avait fait son travail. On apprend qu'une enquête préliminaire a été diligentée par le provincial des Lazaristes (Le Visiteur) et qu'à sa demande, le père Goguey a quitté le « Berceau ». Suite à l'enquête, le Visiteur a ordonné trois restrictions au prêtre : ne pas avoir de contact avec les personnes plaignantes (ce prêtre était très actif sur les réseaux sociaux), pas d'accompagnement spirituel de femmes de moins de 30 ans pour 5 ans et pas de confessions de femmes de moins de 30 ans pour 5 ans. Visiblement rassuré, l'évêque a alors jugé bon de réintégrer le prêtre sur les terres du diocèse depuis le 1^{er} mars 2024.

Mais depuis l'article publié par *Le Monde* et ce communiqué initial du diocèse, l'affaire a pris une autre tournure puisque des photos ont été exhumées des réseaux sociaux via le site d'information de *France Bleue Gascogne*. On y aperçoit le père Goguey, en 2022, accompagnant des jeunes catholiques landais lors d'un voyage en Espagne puis lors d'une sortie en VTT de plusieurs jours. Les photos montrent une certaine proximité avec des adolescentes ou encore un selfie avec l'évêque, bien au courant à ce moment-là des soupçons planant sur le prêtre. L'avocate Nadia Debbache précise que les organisateurs de la sortie VTT qu'a encadrée le prêtre accusé n'étaient pas informés de la situation. Nicolas Souchu n'a donc averti personne, pas même les parents qui ont confié leurs enfants pour cette sortie. L'une des victimes présumées avait 17 ans à l'époque des faits qu'elle dénonce... Ils sont d'ailleurs depuis prescrits. En réaction, le diocèse d'Aire et Dax a publié un nouveau communiqué, moins assuré cette fois-ci : **« Mgr Souchu comprend aujourd'hui que sa décision de nommer le Père Vincent Goguey auprès de la Pastorale des Jeunes soit particulièrement malavisée et douloureuse pour les femmes qui ont déposé plainte contre ce prêtre, pour leurs familles, ainsi que pour celles des jeunes ayant participé à des pèlerinages et événements diocésains. Il tient à s'excuser auprès de chacun d'eux. »** À la lecture des faits et de leur chronologie, faire passer le traitement de cette affaire sur le compte d'un manque de discernement relève de l'imposture. Malgré les révélations qui surgissent dans le monde entier, malgré les travaux de la Ciase en France, nombre de responsables religieux ne changent pas leur pratique et font perdurer l'immunité sacerdotale

(Cf. *Golias Hebdo* n°835 et l'analyse du sociologue Josselin Tricou). Ce qui montre l'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir en la matière. **Alexandre Ballario**

14. Abbé Pierre : les archives livrent peu à peu leurs secrets

Golias, 26 septembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/26/abbe-pierre-les-archives-livrent-peu-a-peu-leurs-secrets/>

À deux reprises, en juillet et la semaine dernière, Emmaüs International et France, ainsi que la Fondation Abbé-Pierre, ont dévoilé vingt-quatre témoignages de femmes accusant le prêtre iconique d'infractions sexuelles, allant d'attouchements à des viols, entre 1950 et 2000. (Cf. *Golias Hebdo* n° 832). Une liste qui pourrait s'allonger, car la cellule d'écoute mise en place par les trois organisations est toujours ouverte. Alors que tous les regards se portent depuis sur l'Église catholique et sa responsabilité dans ces crimes sexuels à répétition, il est désormais avéré que l'institution savait ! De l'aveu même du pape François qui a déclaré le 13 septembre dernier que Rome a « **certainement** » appris les accusations d'agressions sexuelles « **après la mort** » du prêtre, en 2007, mais avant le début de son pontificat : « **Je ne sais pas à partir de quand le Vatican savait, parce que je n'étais**

pas là et qu'il ne me serait jamais venu à l'idée de lancer une recherche à ce sujet ». Qualifiant les faits de « *crimes démoniaques* » et de « *honte* ».

Dans une tribune publiée dans le *Monde* le 6 septembre 2024 après les propos du pape, Éric de Moulins-Beaufort, s'est montré bien plus précis : « *Il est désormais établi que, dès 1955-1957, quelques évêques au moins ont su que l'abbé Pierre avait un comportement grave à l'égard des femmes* ». Le président de la Conférence des évêques de France y invitait aussi le Vatican à « *une étude de ses archives* », et qu'il « *dise ce que le Saint-Siège a su et quand il l'a su* ». Fait important, Éric de Moulins-Beaufort a décidé le 12 septembre 2024 d'ouvrir les archives de l'Église de France en levant la durée de communicabilité des archives concernant l'abbé Pierre. Sans cela, ces documents n'auraient pas été consultables avant 2082. Tous les documents relatifs à l'abbé Pierre ayant été versés au CNAEF seront donc consultables dès à présent par toutes les personnes habilitées, en particulier les chercheurs, les membres de la Commission d'experts et d'expertes annoncée par Emmaüs, et les journalistes enquêtant sur le prêtre.

15. Les enfants oubliés de la République

Golias, 29 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/29/les-enfants-oublies-de-la-republique/>

Depuis quelques années, la situation des enfants placés en établissements ou en familles d'accueil au titre de la protection de l'enfance suscite des interrogations sur la foi des témoignages de certains de ceux qui ont vécu ces placements. Le récent procès de Châteauroux relatif à la maltraitance organisée de mineurs par des familles d'accueil sans agrément révèle des faits indignes. Au-delà des carences de personnes ou de services, ces constats interrogent nos représentations de l'éducation et de l'aide aux personnes fragiles. Avec une intensité dont il n'est pas toujours aisé de mesurer les conséquences concrètes quand il faut décider et mettre en œuvre ces aides.

Un métier difficile

Lorsque, du fait de difficultés familiales, des enfants sont en danger physique et psychologique, l'État doit leur fournir la protection et l'éducation dont ils sont privés. Ce principe est sans discussion. Cependant, en situation concrète, de nombreuses difficultés surgissent quand il s'agit de construire une aide réelle et pertinente. C'est à tel point que les interventions peuvent être trop tardives ou trop précipitées, trop intenses ou trop discontinues, exposées à l'insuffisance de moyens humains ou matériels. Jusqu'à un certain point, cela n'est pas étonnant puisque, en matière d'éducation, il est assez facile de décrire ce qu'il ne faut pas faire et beaucoup plus difficile de prescrire et de mener à bien des actions convenables. Pourtant, des savoirs et des normes doivent donner à ces incertitudes des bornes

acceptables permettant de formaliser les conduites des personnes impliquées dans l'éducation de ces enfants et d'évaluer leur pertinence.

C'est pour atteindre ces objectifs que s'est construite après la Seconde Guerre mondiale ce qu'on appelle l'éducation spécialisée, qui dispose de moyens spécifiques et d'un personnel formé. Cette aide aux enfants en difficulté est organisée par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui est dévolue aux départements et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) qui est gérée par le ministère de la Justice (au titre des ordonnances de 1945 sur l'enfance en danger) ¹.

16. Allez les pauvres, sauvez les riches !

Golias, 17 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/17/allez-les-pauvres-sauvez-les-riches/>

La guerre en Ukraine, le Moyen-Orient à feu et à sang, les catastrophes liées au changement climatique ne sont pas des sujets sérieux de préoccupation. Il y a bien pire. Messieurs Attal et Darmanin, les rédactions du *Figaro* ou de *Valeurs actuelles* souffrent et gémissent : on va augmenter les impôts des riches ! Une clameur immense enflé ! Tout, sauf ça ! À la rescousse, on convoque les dogmes économiques, les approximations, les contre-vérités... Et les remèdes de

charlatan, dont le ressort sera d'arracher encore plus de profit au travail, d'appauvrir les pauvres et de permettre plus de concentration de richesses. Le projet de budget du gouvernement Barnier en est la preuve patente. Résultat du désordre économique organisé depuis sept ans.

Les progressistes éternels

« Dès qu'il commença, M. de Tinguy du Pouët posa la question préalable. Et la critique serrée qu'il fit du projet vaut l'analyse, car elle contient à peu près tout ce que les orateurs hostiles à la loi dirent ensuite. (...) Les mesures proposées seront nuisibles à l'économie nationale. En premier lieu, le coût de la vie va monter. Et les agriculteurs, déjà si éprouvés, en pâtiront. Loin de réduire le chômage, la diminution du nombre des heures de travail le généralisera. Des industries fermeront. (...) Augmentera-t-on l'impôt ? Pour revivifier l'économie nationale, il conviendrait plutôt d'opérer des réductions massives d'impôt pour accroître leur rendement. N'a-t-on pas constaté que la réduction de la taxe sur les mutations immobilières a accru les recettes que l'État tirait de ce chef ? La prétendue crise de surproduction n'est pas due, en réalité, à ce que les richesses sont trop nombreuses, mais à ce qu'elles ne circulent pas. Des économies sont possibles. Certains fonctionnaires sont inutiles. (...) Au lieu de ces mesures, on propose les 40 heures, alors que si la France applique loyalement la journée de 8 heures, dans nombre de pays, on fait encore 9 et 10 heures. La grosse objection contre la

réforme est qu'elle réduira le pouvoir d'achat réel des travailleurs. »¹

Le Figaro du 13 juin 1936 sert sans aucun doute de bréviaire à Messieurs Attal, Darmanin et à tous ceux qui estiment qu'on côtoie le crime contre l'humanité, depuis que M. Barnier, soudain soucieux du bien public, a émis l'idée minimaliste de demander à 0,3 % des contribuables les plus aisés de faire un petit effort, par exemple : attendre un peu pour changer leur sportive allemande². Nos champions de l'économie vont donc s'employer à démontrer que ces mesures seraient très nuisibles à tous ceux qui fréquentent les RER aux heures de pointe ou persistent - lamentables pollueurs - à se servir matin et soir d'une diesel pourrie de 15 ans d'âge pour aller travailler à 20 km de chez eux et arracher un SMIC.

17. Le vide, le flou et les loups

Golias, 9 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/09/le-vid-e-le-flou-et-les-loups/>

La déclaration de politique générale du Premier ministre était attendue. Un peu trop, à tel point que son entourage annonçait quelques heures avant qu'il ne fallait pas espérer que le chef du Gouvernement annonce quoi que ce soit de consistant. Ce fut généralement le cas. M. Barnier a cependant dû consentir à confirmer, contre les vœux de

certains des ministres qu'il a choisis, que les libertés individuelles acquises ne seraient pas remises en cause. C'était nécessaire, mais si peu au regard du reste où, en matière de justice, d'immigration et d'État de droit, ce qui était moins flou devenait lourd de menaces.

Un début un peu honteux

Personne, chez les politiciens ou les journalistes, ne semble l'avoir remarqué à sa juste mesure. M. Barnier a honteusement introduit sa déclaration de politique générale par l'exploitation politicienne du drame de l'assassinat d'une étudiante à Paris par un psychopathe. Voulait-il ainsi, d'emblée, placer son propos sous l'ombre portée de Monsieur B. Retailleau, le petit télégraphiste du RN ? Que l'auteur d'un crime soit un étranger frappé par une obligation de quitter le territoire français qui n'avait pas été exécutée n'a rien à voir avec la commission du crime, puisque ceux-ci sont le plus généralement commis par des Français, bien de chez nous.

Barnier ne peut ignorer, qu'outre la falsification intellectuelle à propos des migrants qui seraient, par essence, dangereux, il cautionne aussi le discours de B. Retailleau et de toute une cohorte de « justiciers » qui se sont répandus dans les journaux ou à la télévision pour dénoncer le laxisme de la justice, la non-application des peines, les réductions de peine abusives. Thèmes d'une démagogie facile. Il fallait voir, au soir de l'arrestation du présumé coupable, l'excitation sur LCI des journalistes du *Figaro* et de *Valeurs actuelles*, cornaqués par Darius Rochebin - renonçant à toute éthique du journalisme - en

arriver à promouvoir la prison perpétuelle, l'aggravation des peines en toutes circonstances, etc. De quoi inviter « le peuple qui a peur » à allumer des bûchers... Eh bien, ces paroles ne sont pas vaines, puisque M. Barnier a consacré un chapitre de son discours à exalter toutes sortes de mesures pour accroître la sévérité de la justice en ne s'épargnant pas de proférer de radicales sottises si, vraiment, le but des décisions envisagées est de protéger efficacement la population.

Après cette déplaisante concession populiste, le Premier ministre a entonné - et à plusieurs reprises - sa rengaine sur le respect et l'écoute. Respect de quoi, écoute de qui ? On entend bien qu'il lui importe d'assurer le RN de ce respect pour qu'il ne se fâche pas. Ce parti développe et ressasse pourtant depuis des décennies (en héritier du FN) des idées qui ne sont pas respectables. Pourquoi devrait-on s'astreindre à les écouter encore et, qui plus est, à les respecter. Les parlementaires du RN savent en leur âme et conscience la malignité de leurs idées, des pulsions qui les causent et les effets délétères de celles-ci sur la démocratie qu'ils veulent détruire. En tant qu'élus, ils peuvent s'exprimer et agir comme tous les autres dans le cadre des règles parlementaires. C'est bien assez. Puisque, par ailleurs, la nomination de M. Barnier comme Premier ministre traduit un dédain manifeste et outré du suffrage populaire, pourquoi ce Gouvernement accorderait-il un surcroît de respect et d'écoute à un seul parti à l'exclusion de beaucoup d'autres qui ont été bafoués ? La peur fausse le jugement.

18. Le moteur à réaction du Gouvernement : Un tour de bonneteau

Golias, 2 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/02/le-moteur-a-reaction-du-gouvernement-un-tour-de-bonneteau/>

La composition du gouvernement « Barnier » défie gravement les exigences démocratiques en faisant du parti le plus minoritaire à l'Assemblée le bras armé du RN. Ce gouvernement, malgré les prêchi-prêcha cauteleux de son chef, met en acte la victoire culturelle de l'extrême droite. Pour permettre la cruelle et incohérente politique économique promise, il faut que la population soit détournée de la réflexion et excitée dans ses passions les plus viles : la haine de l'autre, le goût de la servitude volontaire. Les parcours et les discours de certains ministres ne laissent aucun doute à ce sujet.

Michel Barnier est un bateleur qui invite le gogo à jouer au bonneteau : quel que soit le gobelet soulevé, on ne trouve pas ce qui devrait y être logiquement, mais plus souvent qu'à son tour, un représentant de LR ! Sur 39 membres, le Gouvernement compte notamment 18 membres issus de la « coalition présidentielle » et 10 membres issus des Républicains. On mettra cela en regard des 166 membres qui

se sont déclarés de la « coalition présidentielle : **Ensemble pour la République, Les Démocrates, Horizons et Indépendants** » et les 41 LR plus 6 apparentés, dits « Groupe de la droite républicaine ». M. Barnier a donc chargé sa barque sans vergogne. Encore, a-t-on appris, que la formation de cet étrange cabinet a été retardée et mise en péril tant les macronistes résiduels ont trouvé que le Premier Ministre finissait par les insulter en ne leur laissant que des miettes. Le président de la République a montré les dents pour que, sur les 17 ministres de plein exercice, le macronisme en déroute conserve 8 ministres. M. Barnier a dû en outre concéder quelques portefeuilles hors de son camp à titre cosmétique ou d'excipient : 2 au MoDem, 1 divers droite, 1 divers gauche, 1 Horizons et 1 LIOT.

Pour ce qui concerne « son amie la finance », le président de la République a pu faire nommer à son service des macronistes historiques alors que M. Barnier, dès les premières heures de sa nomination, avait eu soin de s'accaparer comme directeur de cabinet l'ancien de celui de Bruno Le Maire : Monsieur Jérôme Fournel. Il espérait ainsi marquer son territoire sur un instrument essentiel du pouvoir, tandis que, par ailleurs, il faisait dire - à juste titre du point de vue de la Constitution - qu'il n'y a pas de « domaine réservé » pour le Président. Ambiance et cohérence !

On pourrait se réjouir de ce retour à un exercice parlementaire plénier si cela ne se faisait pas contre la réalité du suffrage populaire. Celui-ci n'a pas voulu de LR (sans aucune ambiguïté) et a dû accepter pour éviter la prise du pouvoir par le RN que beaucoup de macronistes soient

élus, grâce à la discipline du Front républicain. Ces ingrats l'oublient désormais en acceptant d'être les supplétifs d'un Premier Ministre dont le parti a refusé de s'opposer au RN et qui, en se maintenant dans des « triangulaires », a fait élire quelques députés de cette triste phalange (Drôme IV^e circ., Oise VII^e circ., Rhône VIII^e circ., Saône-et-Loire V^e circ.). Ce retour au parlementarisme est encore plus obscurci puisqu'il permet l'arrivée au pouvoir de la tendance la plus extrême de la droite, dont il faudra désormais de bons yeux pour la distinguer de l'extrême droite. À moins que, parce que les idées sont strictement les mêmes, cela se révèle une tâche impossible. Les éléments objectifs abondent malheureusement pour confirmer cette thèse. Ils sont même ostensiblement revendiqués.

19. S'inspirer des conquêtes sociales de la Libération

Golias, 6 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/06/sinspirer-des-conquetes-sociales-de-la-liberation/>

Alors que grandissent les menaces de la dislocation économique et du fascisme, la célébration des 80 ans du

programme du Conseil national de la Résistance est trop discrète. C'est pourtant une source d'espoir et de mobilisation.

Un anniversaire et un espoir. Cette année marque les 80 ans du programme du Conseil national de la Résistance (CNR), appelé ***Les Jours heureux***. Ce document publié en 1944 a jeté les bases de la reconstruction de la France d'après-guerre. Dans la clandestinité, les différents courants de la Résistance (communistes, gaullistes, socialistes, catholiques sociaux, syndicalistes...) se réunissent à l'initiative du général de Gaulle au sein du CNR. La Résistance n'était pas qu'un combat contre l'occupant, mais aussi une réflexion pour changer les bases de l'organisation de la société afin d'éviter que le pays ne retombe dans les affres du fascisme et de la guerre. La grande innovation du CNR est l'extension de la citoyenneté du domaine strictement politique à la sphère économique : les dirigeants des mouvements de Résistance reconnaissent alors que tout citoyen exerce ses prérogatives politiques dans un cadre économique qui contraint ces premières et peut les entraver, comme le remarquait dans ***L'Esprit de Philadelphie*** (Seuil, 2010), Alain Supiot, professeur de la chaire de droit social au collège de France. Il faisait référence à la ***Charte de Philadelphie*** qui, en 1942, jetait les bases de l'organisation sociale d'après-guerre, telles que les voyaient Roosevelt et Churchill. Dans son analyse, Supiot montre que les points de convergence entre ***Les Jours heureux*** et la ***Charte***.

Les dirigeants de la Résistance tombent d'accord, en 1944, sur le fait que l'organisation politique et économique des

années 1930 avait débouché sur la Seconde Guerre mondiale. Au premier rang des accusés se situait le capitalisme débridé de l'entre-deux-guerres et son lot de catastrophes qui vont de la misère liée au krach de 1929 à la destruction des sociétés d'Europe centrale, jusqu'au choix des plus riches de livrer les démocraties du continent européen aux pires régimes d'extrême-droite pour protéger leurs avoirs des aspirations populaires au partage et à la redistribution, au sein de sociétés où les richesses sont abondantes, mais concentrées dans quelques mains. C'est pourquoi, le programme commun de la Résistance vise à « *l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie* » et propose « *l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale* », à travers la supervision de l'État, mais aussi via « *la participation des travailleurs à la direction de l'économie* ».

20. Vente de Doliprane, la santé saisie par la finance

Golias, 24 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/24/vente-de-doliprane-la-sante-saisie-par-la-finance/>

Sanofi cède sa filiale qui produit les médicaments les plus utilisés en France, dont le célèbre Doliprane. Cette vente met en péril la relocalisation industrielle et révèle la logique spéculative qui domine les firmes pharmaceutiques, au détriment de la santé publique.

Quand la logique actionnariale percute les impératifs de santé publique... Cela pourrait être le sous-titre du feuilleton de la vente annoncée par Sanofi de sa filiale de médicaments en vente libre, **Opella**. Même si le nom de cette dernière est peu connu, l'entité produit les médicaments les plus consommés en France, dont le très populaire Doliprane, numéro un des ventes. Au total, la filiale mise en vente enregistre 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an grâce, en plus des boîtes de paracétamol contre les courbatures ou les migraines, le Maalox contre les aigreurs d'estomac, le Toplexil contre la toux ou le Novanuit contre les insomnies.

La filiale était en vente depuis plusieurs mois. Le feu a été mis aux poudres, vendredi 11 octobre, par l'annonce de négociations exclusives avec le fonds d'investissements new-yorkais CD&R, du nom de ses fondateurs Clayton, Dubilier et Rice, en vue de lui céder le contrôle du fabricant du Doliprane pour un montant attendu de 15 milliards d'euros.

Nombre d'élus sont inquiets des répercussions dans l'opinion publique, sur l'outil industriel ou la santé publique. « **Nous ne laisserons pas Sanofi brader la production de Doliprane à un groupe américain** », a tonné Charles Rodwell, député du groupe Ensemble pour la République qui a

envoyé une lettre, avec 62 autres députés, à l'intention du ministre de l'Économie, Antoine Armand (*Franceinfo*, 11.10.24). La missive prendra place à côté de celle envoyée par Laurent Wauquiez, le président du groupe Droite républicaine, demandant « **que l'État agisse pour (...) assurer la souveraineté sanitaire de la France** ». Dans le même temps, le député insoumis Eric Coquerel, président de la commission des finances, est monté au créneau : « **Il est impensable d'abandonner notre souveraineté sur la production de ce type de médicament.** »

21. Tempête dans le secteur des crèches

Golias, 2 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/02/tempete-dans-le-secteur-des-creches/>

Après son livre événement sur le secteur des Ehpad, le nouveau brûlot du journaliste Victor Castanet jette une lumière crue sur celui des crèches. Cette enquête complète une série de travaux montrant que le secteur en entier souffre de financements insuffisants, même si les problèmes les plus aigus se posent dans les structures privées.

Pratiques « *low-cost* », maltraitances, économies de couches... Dans « *Les Ogres* » (Flammarion), le journaliste Victor Castanet égratigne le secteur des crèches privées et plus particulièrement l'enseigne People & Baby, dont son patron fondateur, Christophe Durieux, finalement évincé en avril dernier, est surnommé dans cette enquête le « *Bernard Tapie des crèches* ». Les premiers extraits, publiés dans la presse, évoquent un univers assez suffocant, et comparable par certains aspects aux pratiques révélées, il y a deux ans, au sein du réseau privé d'Ehpad Orpea, lors de la sortie retentissante de son précédent livre « *Les Fossoyeurs* ».

Parmi les exemples de dysfonctionnements qu'il a relevés, Victor Castanet cite l'exemple d'une crèche privée People & Baby, à Villeneuve-d'Ascq, où des enfants auraient été victimes de coups, de griffures, ainsi que de privations de nourriture. « *Les Ogres* » pourrait bien entraîner une tempête dans le secteur de la petite enfance, à l'image de ce qu'il s'est passé dans celui des Ehpad. « *Nous allons porter plainte* », déclare en retour Elsa Hervy, déléguée de la Fédération française des entreprises de crèches. Les professionnels veulent se défendre des accusations de défaillances, liées dans « *Les Ogres* » à la priorité qui serait donnée aux profits (*Ouest-France*, 21.09.24).

Bien que les professionnels de la petite enfance alertent sur la dégradation de l'accueil en crèches depuis une dizaine d'années, la prise de conscience par les pouvoirs publics et les familles est beaucoup plus récente à l'occasion d'une série de faits-divers ayant alerté l'opinion publique. Ainsi, en

juin 2022, le meurtre d'une petite fille âgée de 11 mois dans une crèche du groupe People & Baby, à Lyon, a entraîné un mouvement de dénonciation par les personnels des crèches de leurs conditions de travail, poussant le ministre d'alors des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, à confier à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) une mission d'évaluation des processus destinés à garantir la sécurité et l'accueil des enfants en crèche

22. Nouvelle-Zélande : les heures sombres de la vie en institutions éducatives

Golias, 20 août 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/08/20/nouvelle-zelande-les-heures-sombres-de-la-vie-en-institutions-educatives/>

Le 24 juillet 2024, un rapport lourd de 14 kg a été rendu public par le Parlement de Wellington au sujet des abus sexuels et des violences dans les institutions publiques et religieuses, depuis les années 1950 dans le pays. Il a été fait état de « **honte nationale** » après que le rapport ait déterminé qu'environ 200 000 personnes ont subi des abus sexuels ou corporels dans les institutions. Au milieu de cet état des lieux effroyable, les institutions religieuses

prennent leur part du désastre puisque rapport indique que 42 % des personnes prises en charge par des organisations confessionnelles, très majoritairement au sein de l'Eglise catholique, ont été victimes d'abus : *« Les croyances religieuses ont souvent été utilisées pour justifier les abus et la négligence, et pour réduire les survivants au silence, a souligné la commission. Des processus décisionnels hiérarchiques et opaques ont empêché les enquêtes et les plaintes »*. Dans la sphère publique, le rapport indique que certaines de ces pratiques avaient des connotations « racistes » et visaient des membres de la population autochtone maorie. **Golias**

23. Quand les prêtres s'en vont

Golias, 15 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/15/quand-les-pretres-sen-vont/>

Il y a quelques jours, le père Matthieu Jasseron annonçait raccrocher l'aube, n'étant plus en mesure d'être « le VIP de l'institution ». Interrogé par RCF, le sociologue Josselin Tricou rappelle que ce départ, plus médiatique que d'autres, n'a rien d'un fait isolé : « Entre 1949 et 1980, plus de 60 000 départs de prêtres, religieux et religieuses ont été recensés en France et, dans les années 1960, 200

prêtres quittaient chaque année leur ministère. Mais à cette époque, ils étaient bien plus nombreux alors qu'aujourd'hui il y a pénurie avec une crise des vocations. Dans ce contexte, 17 départs de prêtres, comme ce fut le cas en 2016, ce n'est pas rien. On sait que ceux qui jettent l'éponge le font essentiellement au cours des 5 ans qui suivent l'ordination, et qu'ensuite ça se tasse ». *Selon lui, « le départ d'un prêtre est le résultat de facteurs multiples. Souvent des raisons d'obéissance, de doctrine, d'idéologie ou de pastorale, mais ils se traduisent très rapidement par un choix de vie conjugale. 93 % des prêtres qui quittent à ce moment-là se mettent en couple, dans la majorité des cas, avec une femme qu'ils connaissent déjà. Le facteur sexuel joue, puisque quand on est hétérosexuel, on a plus tendance à quitter et quand on est homosexuel, on a plus tendance à rester ».* *Des chiffres qui restent à peaufiner, mais qui se heurtent au silence de la Conférence des évêques, qui ne communique pas à ce sujet.* Golias

24. Culture : les évêques en dessous de tout

Golias, 6 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/06/culture-les-eveques-en-dessous-de-tout/>

En Juillet dernier, aucun des évêques français n'avait reconnu s'être trompé en assimilant « Le festin des dieux » à « La Cène », dans un des tableaux de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris. De plus, ils n'avaient pas réagi lorsque les premières informations faisant état de cyberharcèlement et de menaces de mort sur le metteur en scène Thomas Jolly et aussi sur l'une des comédiennes. En octobre 2024, c'est désormais l'archevêque de Toulouse, Guy De Kérimel, qui s'élève contre « **les forces du mal** » et « **une symbolique satanique qui véhicule des messages de haine anti-chrétiens** » que représentent Lilith la démonsse, un des monstres mécanisés construits par « La Halle des Machines » et qui a parcouru les rues de Toulouse avec ses compagnons le Minotaure et l'Araignée dans le cadre de l'opéra urbain « La Porte des Ténèbres ». Décidément, les évêques manquent de culture antique dans un cas, et dans l'autre cas de références mythologiques. Plus globalement, ils sont plutôt rabat-joie, sans aucun sens de la fête qui est aussi une valeur évangélique du vivre ensemble. Leur passivité concernant le cyberharcèlement et les menaces de mort reçues par Thomas Jolly n'est heureusement pas celle de la justice civile. Sept auteurs de l'acharnement envers l'artiste ont été interrogés et passeront devant la justice en mars 2025 pour être jugés des infractions de « **menaces de mort réitérées** », de « **cyberharcèlement** » et d'« **injures aggravées en raison de l'orientation sexuelle ou de l'appartenance vraie ou supposée à une religion** ». **Golias**

25. « Les dangers des faux frères » (2 Co 11, 26

par

Pierre Vignon

Golias, 29 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/29/les-dangers-des-faux-freres-2-co-11-26/>

Dans la seconde lettre aux Corinthiens, l'apôtre Paul se plaint des « dangers des faux frères ». S'il est vrai que le Nouveau Testament dans son entier est une invitation universelle à la fraternité sous le regard bienveillant du Père du Ciel, on y trouve de-ci de-là les mentions des actions peu recommandables de certains frères. Phénomène de tous les temps qui faisait écrire au grand mystique laïc français du XVII^e siècle, Gaston de Renty (1611-1649) : « ***Les saints contre les saints se donnent de l'exercice*** ».

Alors que l'assemblée d'automne des évêques français va examiner à Lourdes la nouvelle charte pour l'accompagnement spirituel en Église issue des recommandations de la CIASE, texte assez bien composé, on apprend que l'archevêque de Lyon compte publier de son côté des « ***orientations pour accompagner les groupes et les paroisses où se vivent la prière des frères, les prières pour la guérison et les malades, la délivrance*** ».

On sait combien la Communauté de l'Emmanuel, à qui le cardinal Barbarin avait ouvert les portes, est actuellement influente dans le diocèse de Lyon. Maintenant, les « frères » emmanuélistes agissent au grand jour pour faire de ce grand diocèse de France une *reductio ad Emmanuelum*. Foin de la richesse des diversités au sein du diocèse, si vous ne levez pas les bras au ciel pour ensuite imposer les mains à tour de bras autour de vous, vous serez considéré comme un être hostile au vent de l'Esprit. Que la sensibilité charismatique existe dans l'Église, c'est une bonne chose ; qu'elle s'impose, c'en est une très mauvaise. Charismatique, peut-être, charismaniaque, non !

Trois styles de prière sont distingués : la prière des Frères, la prière de guérison, la prière pour la délivrance. La prière des frères est présentée sur le site internet de la Communauté de l'Emmanuel comme « **un geste clé pour tous les missionnaires qui veulent donner au Bon Dieu la possibilité de faire des choses puissantes [Merci pour Lui]** ». C'est-à-dire qu'on expose un quidam à qui on impose les mains sans doute à recevoir des paroles d'accueil, d'encouragement et de bénédiction, mais surtout à recevoir la projection de l'inconscient des priants, informulé incontrôlable qui va causer des dégâts incalculables. D'autant plus que si le quidam, à genoux en position de soumission, résiste à la prière de ces frères, il est conduit d'office à la prière de guérison de ses « blessures » et, s'il résiste encore, se retrouve incontinent dans la prière de délivrance, c'est-à-dire qu'il est tombé dans les mains des exorcistes.

Je n'invente rien. Les exemples de ce style de dérives se multiplient. Dans les cas les plus graves, qui ne sont hélas pas rares, ces exorcistes improvisés trouvent, surtout chez les femmes, où se situe le diable ! Ce n'est pas leur victime, mais ceux qui veulent la délivrer qui mériteraient de l'être. Je voudrais avoir l'esprit de Molière pour montrer les dangers de ces pratiques grotesques que les communautés dites nouvelles voudraient officialiser dans notre Église de France pour que personne ne puisse leur échapper.

Durant leur assemblée, je souhaite que nos évêques ne reconnaissent pas la prière des frères, la prière de guérison et la prière de délivrance comme des pratiques avalisées par l'Église. Ça sera peut-être dur, car plusieurs parmi eux viennent de ces communautés et ont déjà tendance à trouver le diable partout, jusque dans les rues de leur ville. Non pas que le diable ne soit pas une réalité spirituelle dont l'Église ne doive pas s'occuper, mais pas de cette façon et encore moins avec des bricoleurs pieux. Accepter même officieusement ce style de prière comme une pratique normale de l'Église reviendrait à ouvrir la porte à une source intarissable d'abus. Il conviendrait de limiter ces manifestations de piété évangélique et, pour le moins, de les faire entrer dans les principes dont relève la Charte d'accompagnement spirituel.

Plusieurs procédures sont en cours, contre des prêtres en particulier, qui ont causé ingénument des torts irréparables à leurs victimes. On ne peut sciemment d'un côté s'engager à lutter contre les abuseurs en leur fermant la porte

principale de l'église et les laisser, de l'autre, entrer en douce par celle de la sacristie.

Faire croire à un frère, lorsqu'on lui impose les mains, que sa vie va changer radicalement ; lui laisser espérer que sa maladie, physique ou psychique, va guérir ; lui trouver un diable caché dont il n'avait pas la même idée ; c'est le tromper au nom du Seigneur et violer sa liberté. Les phrases écrites par saint Paul, certes dans un autre contexte, aux Galates, peuvent toujours s'appliquer non seulement dans leur primatie, mais dans l'ensemble des Gaules (Ga 2, 4-5) : **« Il y avait pourtant les faux frères, ces intrus, qui s'étaient infiltrés comme des espions pour voir quelle liberté nous avons dans le Christ Jésus, leur but étant de nous réduire en esclavage. »** Et la fin est toujours valable : **« Mais, pas un seul instant, nous n'avons accepté de nous soumettre à eux, afin de maintenir pour vous la vérité de l'Évangile. »** Pierre Vignon

26. Chasteté : L'envers du décor

Golias, 17 octobre 202

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/17/chastete-lenvers-du-decor/>

Dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 septembre 2024, un prêtre belge de Kalmthout, en Belgique, a prévenu les secours alors que son collègue britannique, venu lui rendre visite, a fait un malaise. Ce dernier a été retrouvé mort. L'enquête a révélé que les deux hommes avaient organisé un « Chemsex », une pratique consistant à associer rapports sexuels et prise de drogue. Selon le parquet d'Anvers, les deux hommes auraient consommé de l'ecstasy et du poppers et ont également eu des relations sexuelles. Le prêtre belge de 60 ans a été écroué, il est poursuivi pour « commerce de drogue ayant entraîné la mort ». Une affaire qui fait grand bruit en Belgique. Certains médias comme **RTL Info** se sont intéressés au pourcentage de prêtres qui reconnaissent avoir déjà eu des relations sexuelles à travers des recherches déjà effectuées. Selon, Richard Sipe, professeur retraité de l'université Johns Hopkins et chercheur réputé sur le clergé catholique et le célibat, seulement 50 % des prêtres respectent leur vœu de chasteté. Un chiffre sur lequel s'accorde l'association française d'aide aux compagnes de prêtres et de religieux « Plein Jour ». Un professeur de sociologie de l'université de Bergame en Italie lui avance un chiffre d'une autre envergure puisqu'après avoir recueilli des témoignages dans tout le pays, il estime que seulement 10 % des prêtres sont abstinentes. **Golias**

27. Démocratie

Golias, 6 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/06/democratie/>

On l'a crue solidement implantée dans notre pays, mais on nous apprend qu'elle ne fait plus l'unanimité chez les Français, selon ce que dit, sondage à l'appui, le rapport annuel du Conseil économique, social et environnemental (CESE). (Source : leparisien.fr, 22/10/2024)

Un Français sur deux (51 %) juge que « seul un pouvoir fort » peut garantir l'ordre et la sécurité. 23 % d'entre eux pensent que la démocratie n'est pas le meilleur système politique existant. Et la proportion monte à 31 % si l'on considère les jeunes (moins de 35 ans).

Ce constat alarmant a de quoi faire réfléchir sur l'extrême fragilité d'un système politique qui nous semble sinon le meilleur possible, du moins le moins mauvais, qui sous-tend toutes nos valeurs occidentales, et que nous pensons pouvoir légitimement proposer au monde entier

28. Mesure

Golias, 17 octobre 202

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/17/mesure/>

Elle est une caractéristique essentielle de la sagesse, comme le dit l'adage *Est modus in rebus* - Il y a une mesure en toute chose. Elle implique raison et proportion entre les

moyens mis en œuvre dans l'action, et son résultat. S'il n'y a pas cette proportion, on peut s'interroger sur le bien-fondé de l'action.

Dans *Les Justes*, Camus évoque la possibilité pour un révolutionnaire de jeter une bombe sur la calèche du tyran qui opprime son pays, auquel par son acte il donnera la liberté. Mais au dernier moment il voit que des enfants du tyran sont près de lui. Que faire alors ? On peut en conclure qu'il ne faut pas jeter la bombe, car ce serait sacrifier des innocents : tous les moyens ne sont pas bons.

Ce que n'a pas fait le gouvernement israélien, par exemple dans son exécution du chef du Hezbollah, qui a causé la mort de plusieurs centaines de civils innocents. Quant à ce qu'il a fait à Gaza, je pense à la phrase de Tacite critiquant l'impérialisme romain : Ce qu'ils transforment en désert, ils l'appellent paix - *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.*

Je sais bien qu'on répondra que le Hamas et le Hezbollah se servent de civils comme de boucliers humains, et qu'il faut lutter contre eux sur leur terrain, en imitant leur manque de scrupules. La fin justifie les moyens. C'était la réponse de Sartre à Camus : tous les moyens sont bons quand ils sont efficaces, et il faut accepter d'avoir les mains sales.

Mais enfin ici la disproportion est majeure. Elle va même bien au-delà de la traditionnelle loi du talion hébraïque (œil pour œil, dent pour dent), qui instaurait au moins une mesure dans la riposte à l'agression subie. Et surtout si on suit cette

voie, la tentation existe de ne faire crédit qu'à la force. Ainsi procédait Staline, à qui on objectait l'autorité morale du pape : « Le pape ? Combien de divisions ? »

Quand règne la force, c'est la fin du règne de la parole, qui procède par discussion, négociation, compromis. C'est un grand signe de civilisation quand la parole (réfléchie) remplace l'acte (émotionnel). Et quand l'inverse se produit, c'est signe de régression à l'instinct pur, très vite à la barbarie dont pourtant on pensait s'être arraché.

Au reste, la force ne peut jamais faire disparaître une idéologie : elle perdure toujours dans les esprits et les cœurs, surtout quand ceux qui la nourrissent se voient comme des martyrs s'ils viennent à périr pour elle. **Retrouvez Michel Théron et ses ouvrages sur ses blogs : www.michel-theron.fr (général) et www.michel-theron.eu (artistique)**

29. Empathie

par

Michel Théron

Golias , 26 septembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/09/26/empathie-2/>

L'affaire des viols de Mazan, où un papy criminel a drogué et livré sa femme pendant des années à des inconnus, la regardant subir ce qu'il lui infligeait, montre chez lui une absence totale d'empathie (Source : lefigaro.fr, 09/09/2024).

C'est une qualité parmi les plus précieuses chez un être. Elle permet une projection bénéfique sur la souffrance d'un autre que soi, avec lequel on a un véritable contact, et à la place de qui on se met. Toutes caractéristiques aussi de l'amour ouvert à l'autre, et de l'**agapè** chrétienne.

Malheureusement certains êtres en sont dépourvus, et parmi eux on trouve certes les pires, comme le « monstre » de Mazan, mais aussi parfois des personnages inattendus, comme certains artistes. Je pense à Proust regardant Albertine endormie, donc ne lui résistant plus, « embarqué sur son sommeil » source pour lui de délices imaginaires, et allant jusqu'à la caresser lorsque son sommeil se fait profond. On en trouvera le récit sur Internet (marcel-proust.com/extrait/753).

Ces pages sont à la fois extrêmement belles d'un point de vue poétique, et totalement contestables d'un point de vue moral. Proust y apparaît comme totalement enfermé en lui-même, prisonnier d'un univers de purs fantasmes, dans la logique non de l'agapè, mais du rêve seul. Albertine lui apparaît livrée entre ses mains et dépouillée de son humanité, semblable à « une plante », et réalise comme dit Proust « la possibilité de l'amour ». Éveillée en effet, elle lui résiste et montre sa différence d'avec lui. Mais endormie il peut enfin la « posséder » à sa guise.

Entre la pulsion scopique du criminel de Mazan et celle de l'artiste ici, il n'y a qu'une différence de degré, et non de nature. Ce sont tous deux des prédateurs, qui veulent réifier leur proie. La dimension humaine en effet ne se manifeste que lorsqu'on est confronté à un visage vivant, seule image de transcendance comme le disait Levinas, et aussi à un regard : les yeux sont le miroir de l'âme. C'est ce que précisément refuse l'écrivain : « Il y a des êtres dont la face prend une beauté et une majesté inaccoutumées pour peu qu'ils n'aient plus de regard. » Exit naturellement l'empathie...

Cependant ne nous glorifions pas trop. Cette tentation somnophile (ou nécrophile) existe sans doute en chacun de nous. Prenons-y garde : au fond, la seule différence entre le criminel et l'homme normal est que le criminel a commis un crime. **Michel Théron**

30. L'Église belge dans la tourmente

Golias, 6 novembre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/11/06/leglise-belge-dans-la-tourmente/>

Le 23 octobre 2024, la Conférence épiscopale belge a publié les chiffres suivants : « **En 2023, 14 251 personnes ont demandé à être radiées des registres de baptême de l'Église catholique en Belgique. Les années précédentes, ce chiffre tournait en général autour des 1200, avec un pic à plus de 5 000 en 2021** ». Le

lien avec le marasme causé par la diffusion à la télé publique flamande à l'automne 2023 du documentaire *Godvertegen (Les oubliés de Dieu)* est évident. Une vingtaine de victimes y témoignent des agressions sexuelles ou des viols subis il y a des décennies quand ils fréquentaient, adolescents, des institutions catholiques. Une hémorragie qui ne devrait pas s'arrêter depuis la récente visite catastrophique du pape François à Bruxelles (Cf. *Golias Hebdo* n°835). Depuis, plus de 520 personnes ont adressé une lettre ouverte mercredi au nonce apostolique, à l'archevêque de Malines-Bruxelles et aux sept diocèses de l'Église catholique en Belgique, dénonçant les propos tenus par le souverain pontife au sujet de l'avortement et de la place des femmes, demandant en conséquence à être débaptisées. *Golias*

31. Le bon coup de balai de François

Golias, 9 octobre 2024

<https://www.golias-editions.fr/2024/10/09/le-bon-coup-de-balai-de-francois/>

Au mois d'août 2024, François avait décidé d'expulser le fondateur du mouvement péruvien Sodalitium Christianae Vitae, Luis Figari, après qu'une enquête du Vatican ait révélé des abus de pouvoir, d'autorité et de spiritualité « sadiques ». Des affaires suivies par *Golias* depuis des années. Le 25

septembre 2024, François a continué de faire du ménage en expulsant 10 personnes, un évêque, des prêtres et des membres non ordonnés du même mouvement devant la gravité de la situation. En effet, selon les conclusions de la dernière enquête du Vatican, les abus ont inclu le clergé de la Sodalité et ont également impliqué le harcèlement et le piratage des communications de leurs victimes tout en dissimulant des crimes commis dans le cadre de leurs fonctions officielles. Pour mémoire, le Sodalitium avait été fondé en 1971 en réaction conservatrice au mouvement de théologie de la libération de gauche qui a balayé l'Amérique latine à partir des années 1960. Une réussite ! **Golias**

